

certain principes généraux. Quant au règlement, je crois que je pourrai m'en procurer un exemplaire afin de le déposer.

M. MacInnis: Si je saisis bien l'objet du débat, nous parlons de deux aspects; d'abord, l'aménagement d'un pipe-line déjà autorisé qu'on est en train d'installer d'un endroit à un autre. Nous parlons ensuite d'un pipe-line destiné à une autre fin et dont la Chambre n'a pas encore autorisé l'installation. Voilà, il me semble, comment se présente la question.

D'abord, à propos du premier pipe-line, il semble que le Gouvernement n'ait pas pris de décision au sujet du pétrole canadien. Ce pétrole appartient à l'*Imperial Oil Company* qui est, si je ne fais erreur, une filiale de la *Standard Oil* du New-Jersey. La société pétrolière a résolu de construire son pipe-line jusqu'à Superior (Wisconsin) et non au lac Supérieur, sur la rive canadienne. Le Gouvernement de son côté approuve le projet. Cela étant, on peut deviner assez exactement ce que sera son attitude au sujet de l'autre pipe-line. Quelle que soit la société qui le possède ou l'aménage, le Gouvernement suivra pour principe de la laisser faire ce qu'elle veut de son pétrole. Si elle désire rendre son pipe-line jusqu'à Tombouctou, dira-t-il, fort bien; c'est elle qui a acheté l'huile et l'essence, voilà tout. Je ne vois guère qu'on puisse trouver à redire là-contre, car c'est au sujet de cette ligne de conduite que le Gouvernement en a appelé au peuple; il s'agit de l'entreprise libre, en vertu de laquelle les propriétaires peuvent faire ce qu'ils veulent de ce qui leur appartient.

Le député de Fraser-Valley s'est prononcé en faveur de l'exploitation au Canada des ressources canadiennes. Nos ressources sont tirées du Canada mais n'y sont pas exploitées; elles ne sont pas mises en valeur chez nous, contrairement à ce que demande le député de Fraser-Valley. Il y a une différence sensible entre posséder un bien et le mettre en valeur.

M. Cruickshank: C'est ce que je veux dire.

M. MacInnis: Mais pourquoi vous inquiéter? Vous obtenez ce pour quoi vous avez voté. Je suis bien sûr que le ministre ne peut nous dire quelle sera la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard de la canalisation d'essence, car il ne connaît pas celle de la société, celle-ci ne la lui ayant pas encore révélée.

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement: Nul député n'a droit d'en accuser un autre d'arrière-pensée. Dans ce qu'il vient de dire, l'honorable député me prête un mobile, en ma qualité de ministre, en ce qu'une société, dit-il, ne m'aurait pas révélé ses pro-

[L'hon. M. Chevrier.]

jets. Le député n'a pas le droit de parler ainsi. Je le tiens pour un homme de bonnes manières et je sais qu'il ne veut pas me prêter telles intentions. Bien que ses paroles l'aient certes signifié, je suis sûr que ce n'était pas sa pensée.

M. MacInnis: Si le ministre s'estime lésé, je veux bien me dédire sans réserve. Toutefois, si le ministre veut bien examiner mes propos, il verra que je n'ai pas parlé de lui, sauf pour signaler que le Gouvernement n'avait pas de ligne de conduite et que le ministre ne pouvait donner au comité de précisions à cet égard. C'est tout ce que j'ai dit. Mais si le ministre estime que mes paroles lui portent atteinte, personnellement ou en sa qualité de ministre, je les retirerai.

M. Black (Cumberland): Le ministre devrait faire une déclaration.

M. Stuart (Charlotte): Monsieur le président, je n'ai que quelques mots à dire. L'honorable député de Fraser-Valley a donné à entendre que nous devrions bien réfléchir avant de voter.

M. Cruickshank: Plus fort! Vous parlez de moi!

M. Stuart (Charlotte): Il semble que plusieurs membres de la Chambre ont mauvaise mémoire. Où serions-nous aujourd'hui sans le pétrole que nous avons obtenu pendant tant d'années des États-Unis. Durant la guerre, de 1940 à 1945, notre pays aurait manqué de pétrole si notre excellent voisin du sud ne nous en avait pas fourni.

Une voix: Il a servi ses intérêts d'abord.

M. Stuart (Charlotte): Je demeure à proximité de la frontière internationale et je sais qu'on a accordé aux Canadiens de ma région des approvisionnements de pétrole plus généreux qu'aux citoyens de l'État du Maine. C'est une mesure de saine économie de faire passer le pipe-line par les États-Unis. Pourquoi prolonger un pipe-line de l'Alberta jusqu'en Ontario et Québec et même jusqu'aux provinces Maritimes, lorsqu'il peut franchir la frontière à un point donné, à une distance raisonnable, pour traverser de nouveau la frontière et fournir le pétrole nécessaire à la région en cause. Je ne vois pas pourquoi on s'alarme tant de voir le pétrole canadien s'en aller aux États-Unis qui pendant tant d'années nous ont fourni les neuf dixièmes du pétrole que nous avons importé.

J'ai beaucoup d'amitié pour nos voisins, parce qu'ils nous ont beaucoup aidés. Sans eux, la région que j'habite ne pourrait rien vendre. Comme le centre du Canada n'achète pas les denrées ni les produits naturels des provinces Maritimes, celles-ci doivent s'adres-